

---  
bureau de l'environnement  
et du développement durable

N° 2005-DIV-06

**Arrêté préfectoral  
portant approbation du document d'objectifs (DOCOB)  
du site Natura 2000 FR2100284 (n° régional 39)  
« Marais de la Vesle en amont de Reims »**

**Le préfet de la région Champagne-Ardenne  
préfet du département de la Marne  
chevalier de la Légion d'honneur,**

**VU**

- le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.214-23 et suivants relatifs aux documents d'objectifs et contrats Natura 2000,
- l'arrêté préfectoral du 4 avril 2001 portant constitution du comité de pilotage du site, modifié par l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2004
- l'avis favorable du comité de pilotage local en date du 25 janvier 2005
- sur la proposition de Monsieur le sous-préfet de Reims,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100284 (N° RÉGIONAL 39) « Marais de la Vesle en amont de Reims » est approuvé.

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article R.214-26 du code de l'environnement, le document d'objectifs est tenu à la disposition du public en mairie des communes de BEAUMONT-SUR-VESLE, CORMONTREUIL, PRUNAY, REIMS, SAINT-LÉONARD, TAISSY, VERZENAY et VAL-DE-VESLE concernées par le périmètre du site.

Ce document est également consultable à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne et à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Marne.

**Article 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Marne, le sous-préfet de l'arrondissement de Reims, le directeur régional de l'environnement de Champagne-Ardenne, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Marne, les Maires des communes de BEAUMONT-SUR-VESLE, CORMONTREUIL, PRUNAY, REIMS, SAINT-LÉONARD, TAISSY, VERZENAY et VAL-DE-VESLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 2 août 2005

**Pour ampliation**

**Pour le préfet et par délégation,  
l'attaché principal, chef de bureau**



**Eric Dhellemme**

**Pour le préfet,  
Le secrétaire général,**

**signé : Raymond Le Deun**